

HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ

Vote du budget primitif en attendant le projet de territoire

Mercredi 29 avril, les votes du CFU 2025, du budget primitif 2026, des taux de fiscalité et les désignations des élus dans différentes instances ont occupé la séance du conseil communautaire.

Avant le renouvellement suite aux municipales de mars, pour leur dernier conseil de la mandature, les élus de Hautes Terres communauté n'avaient pas eu la possibilité de voter le Compte financier unique (CFU, ex-compte administratif) pour cause de problème informatique. Il revenait donc à la nouvelle assemblée de valider le résultat 2025 de leurs prédécesseurs (il y a 50 % de nouveaux élus). Il fallait donc un peu de pédagogie pour expliquer le fonctionnement du budget intercommunal, d'autant que ce même soir, il était nécessaire d'approuver le budget primitif 2026, budget général et budgets annexes. Caroline Sibson (Allanche) regrettait le manque de documents en amont du conseil afin de pouvoir les étudier et "débatte en connaissance de cause".

Les chiffres 2025

Concernant le CFU, le budget principal se solde par un résultat cumulé en section de fonctionnement à 4,469 M€ dont un résultat reporté de 3,007 M€. La section d'investissement s'équilibre à 9 M€ en recettes et dépenses, témoin d'une stabilité par rapport aux années précédentes. Les schémas directeurs AEP assainissement représentent la plus importante dépense soit 14 % du total, devant la collecte des déchets ménagers (13 %, ce budget, le plus important des huit budgets annexes, affiche un résultat cumulé de 1,006 M€), la mobilité 10 %, identique aux services à la population, puis l'activité économique pour 9 %. En 2025, les recettes de la communauté provenaient pour 7,306 M€ de la fiscalité, pour 365 769 € des dotations et pour 1,935 M€ des participations et des attributions de compensation des communes.

Capacité d'investissement maintenue

La dette reste au même montant à 3,524 M€ de capital restant dû et un total d'annuités de 495 214 €. "Nos efforts de rigueur depuis 2020 nous ont permis de réaliser un désendettement de 2 M€ pour préserver notre capacité d'investissement de manière sereine", se félicitait le président Didier Achalme.

Le vote du budget primitif pour l'année en cours et ceux des budgets annexes également

suivait dans l'ordre du jour. 12,638 M€ sont prévus en section de fonctionnement, tous budgets confondus, et 9 M€ pour la section d'investissement.

Économie et agriculture

"Nous entrons dans une spirale inflationniste qui nous demande d'être à la fois prudent, réaliste et ambitieux", résumait ainsi Didier Achalme, ne voulant pas tout dévoiler de ce qui sera retenu par les élus dans la rédaction du projet de territoire, feuille de route de la mandature qui vient de s'ouvrir. Et de poursuivre : "Nous allons continuer et terminer les projets que nous avons et nous lancerons de nouveaux projets avec à l'esprit de les terminer. Nous avons deux axes : le premier en faveur de l'économie, qui est fondamentale avec la valorisation de nos zones d'activités avec de l'immobilier d'entreprise ; et le deuxième de réfléchir à la structure agricole et au développement des filières."

Un projet qui est déjà connu et fera l'objet des études préliminaires pour un début de chantier cette année, est celui de la maison de santé de Massiac. Il s'agit d'un montant de travaux (en site occupé pour ne pas pénaliser les professionnels présents) de 960 000 € TTC. L'État (DETR), le Conseil départemental et la Banque des territoires seront présents financièrement.

Représentation

Après l'élection du président, des vice-présidents et des conseillers délégués le 10 avril dernier, le conseil communautaire devait encore désigner ses représentants dans les différentes instances comme la Commission d'appel

TAUX ET INDEMNITÉS

■ Il a été voté les taux intercommunaux de fiscalité. Ils restent inchangés par rapport à 2025 : taxe foncière sur les propriétés bâties, 0 % ; taxe sur les propriétés non bâties, 17,14 % ; taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 13,20 % ; Cotisation foncière des entreprises, 28,24 % ; taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 14,81 % (hausse d'un point en 2023).

Les indemnités des élus selon le barème en fonction de la taille de l'EPCI ont été votées. Le président voit son indemnité baisser de 2 003,88 € mensuels à 1 726,41 €, les vice-présidents de 848 € à 657,68 € et les conseillers délégués à 246,63 €, une première.

d'offres, la commission des sites patrimoniaux remarquables, la commissions des impôts directs, les collèges, le Syndicat de développement touristique de l'est Cantal, le Sytec...

Si les différents votes ont été une simple formalité sauf parfois à trouver des candidats pour occuper les postes de titulaires ou de suppléants, même parmi les conseillers municipaux afin d'élargir le cercle, un nom, proposé par le président, a fait tiquer les élus d'Allanche. Il s'agit de celui de Philippe Rosseel, ancien maire de la commune du Cézallier, battu lors des dernières municipales. Didier Achalme a justifié ce choix notamment pour le Sytec, par une "continuité dans le dossier de gestion du traitement des déchets".

B. PARRET



La maison de santé de Massiac : le chantier devrait débuter dans les prochaines semaines.